

Le Secrétaire général

Monsieur Clément POURÉ

Par courrier électronique avec accusé de réception
(dada+request-1141-6e211e03@madada.fr)

Paris, le **05 JUL. 2021**

N/Réf. : LDT/BVE/CRS/DI211115

Saisine n°21010344

(À rappeler dans toute correspondance)

Monsieur,

Par mail en date du 28 mai 2021, vous avez sollicité la communication des documents administratifs suivants :

- les courriers, mails et échanges avec la ville de Valenciennes relatifs au contrôle inopiné du système de vidéoprotection de la commune réalisé par la CNIL le 12 février 2020 ;
- le ou les comptes-rendus, les bilans et notes réalisés suite à ce contrôle ;
- l'ensemble des documents transmis par la ville de Valenciennes à la CNIL lors de ce contrôle ;
- l'ensemble des courriers, mails et correspondances entre la ville de Valenciennes et la CNIL faisant suite à ce contrôle ainsi que leurs éventuelles pièces-jointes.

En application des dispositions des articles L311-1 à L311-14 et R311-3-1-1 à R311-15 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), la CNIL est en mesure de vous communiquer les documents suivants :

- la décision de contrôle n°2020-020C du 27 décembre 2019 ;
- l'ordre de mission du 16 janvier 2020 ;
- le procès-verbal de contrôle 2020-20 du 12 février 2020 ;
- le courrier du délégué à la protection des données de Valenciennes Métropole en date du 07 mai 2021 (21009544) ;
- le courrier d'avertissement adressé à la commune de Valenciennes le 12 mai 2021.

A ce titre, je vous indique que, conformément aux dispositions des articles L311-6 et L311-7 du CRPA, certains passages ont été occultés.

Les services de la Commission (Monsieur Benjamin VIALLE – bvialle@cnil.fr) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr

Conformément aux dispositions de l'article R343-1 du CRPA, vous avez la possibilité de contester la présente décision dans un délai de deux mois suivant sa notification en saisissant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par lettre, télécopie ou par voie électronique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. de Lamothe', written in a cursive style.

Louis DUTHEILLET de LAMOTHE